



NUMÉRO 2210-1231

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 4 octobre 2022 à 19h32, au 135 rue Ste-Christine à Saint-Joseph-de-Beauce.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Marc Lessard,
M. Christian Roy, M. Jean-François Giguère.

Est absente :

Mme Joanie Roy.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2210-1231-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi des procès-verbaux

Aucun point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2210-1231-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2210-1231-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois de septembre 2022 tel que rapporté à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 129 523, 91 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Demande de paiement numéro 6 de Les Constructions GBM

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents plus de 72 heures avant la séance ;

ATTENDU QUE les professionnels en architectures et en ingénieries approuvent les factures et la demande de paiement numéro 6 ;

2210-1231-6

Il est proposé par madame France Lessard et il est résolu :

D'autoriser madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale, à effectuer le paiement no 6 au montant de 404 499,84 \$ taxes incluses à Les Constructions

GBM inc. Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt 241-21 décrétant une dépense de 2 685 000 \$ et un emprunt de 2 685 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7. **Rapport du directeur des Travaux publics**

À la demande du Conseil, en remplacement du directeur des travaux publics, madame Marie-Josée Mathieu fait un rapport sur la situation.

7.1 **Équipement pour la saison de déneigement**

ATTENDU QUE le Conseil avait prévu une location d'équipement de chargement pour le premier hiver au bureau municipal ;

ATTENDU QU'À la suite de plusieurs recherches, les équipements en location sont rarissimes ;

ATTENDU que la location est plus coûteuse que le prix estimé dû au manque d'équipement disponible ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la location, l'achat d'un équipement neuf et usagé, la municipalité a jugé que l'achat d'un équipement usagé est le meilleur investissement pour la gestion des deniers publics ;

ATTENDU QUE cet achat n'était pas prévu au budget ;

2210-1231-7.1

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QU'UN montant de 60 000 \$ du surplus non affecté soit approprié à l'année financière 2022 aux activités de fonctionnement pour combler le déséquilibre budgétaire en lien avec l'imprévu de l'achat de la chargeuse-pelleteuse de marque JCB.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. **Contrat déneigeur**

2210-1231-8

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que le contrat de travail de monsieur Jean-Luc Cliche soit accepté tel que discuté avec les membres du comité de déneigement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. **Rapport semestriel**

Les membres du Conseil prennent connaissance du deuxième rapport budgétaire de l'année 2022 qui révèle qu'en date du 28 septembre 2022, les dépenses s'élèvent à 1 408 752 \$ et les recettes à 1 662 325 \$ sur un budget de 3 590 368 \$.

10. **Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Réalisation des travaux**

Reporter à la prochaine séance

11. **Règlement alarme Anti-intrusion**

11.1 **Avis de motion**

Madame Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, un règlement régissant la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarme.

11.2 **Dépôt du projet**

CONSIDÉRANT QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. C-47.1) habilite les municipalités à adopter des règlements en matière de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 octobre 2022 ;

2210-1231-11.2

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu que le projet de règlement numéro RM-SQ-4 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables doit constituer un tel comité ;

2210-1231-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Lessard et résolu :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables :

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, la directrice générale ainsi que l'adjointe à la direction générale ;
- De toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

QUE si un règlement est dicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Noël des enfants

La discussion porte sur la possibilité de créer un Noël pour les enfants à la municipalité à la suite d'une proposition d'une citoyenne. L'idée est appréciée par les membres du Conseil, mais étant donné le délai de préparation avant la période des fêtes, le projet est reporté en 2023.

14. Social de Noël

La discussion porte sur l'organisation du social de Noël des élus et des employés de la municipalité. La directrice générale effectuera des recherches pour réserver une place dans un restaurant pour la tenue de l'événement.

15. Rapport du maire

Le maire débute son rapport en remerciant les membres du comité du social des Joséabliens, ainsi que tous ceux qui ont participé à la réussite de cet événement.

Il félicite monsieur Luc Provençal pour sa réélection du 3 octobre dernier. Une mention spéciale de félicitations pour leurs présences sur terrain à monsieur Olivier Dumais ainsi que monsieur Provençal lors de la campagne électorale.

Pour terminer, monsieur Roy fait un résumé sur la réussite de la soirée du 60^e anniversaire de la chambre de commerce et d'industrie de St-Joseph auquel il a assisté avec la pro maire, madame Mélanie Roy.

16. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Tournée des Grands Ducs 2022

2210-1231-16a

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables achète deux billets au coût de 75 \$ chacun, afin que deux conseillers participent à la Tournée des Grands Ducs 2022 le 15 octobre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Chante la joie

2210-1231-16b

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que le Conseil municipal accorde une aide financière de 150 \$ à *Chante la joie* pour la présentation de son concert en novembre prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Autorisation d'exercice militaire – Rafale Blanche

2210-1231-16c

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu d'autoriser madame Marie-Josée Mathieu de fournir, aux organisateurs de cet exercice, l'approbation pour l'utilisation de certaines routes et secteurs dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables pour la période du 16 au 27 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) Dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers

2210-1231-16d

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers;

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, d'accepter que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport d'audit de la Commission municipale du Québec, portant sur la transmission des rapports financiers.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

17. Varia

a) Correction au pont Cliche

Le conseiller Christian Roy mentionne une dépréciation de la chaussée à l'approche du pont Cliche. Une demande sera faite auprès du responsable de la voirie afin qu'une inspection et une évaluation soient faites et s'il y a lieu de le faire, y apporter la correction.

18. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

19. Levée de l'assemblée

2210-1231-19

À 22h26, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière